

Réf : DCM/2017/n°17/3.2 /02-02/11

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 24-01-2017

Date de l'affichage : 27-01-2017

OBJET :

**MISE A DISPOSITION DE LA CCTC
D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA
CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION
D'UN BATIMENT D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (MEDIATHEQUE)**

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le DEUX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. DEVILLE à JC CAMPOS

J.C BASCHIOU à G. TRAUJLET

C. BERTINI à O. BERTRAND

A. BONNET à F. LABARUSSIAS

Absents: S. ROUS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : O. BERTRAND

Rapporteur : JC CAMPOS

La commission culture de la Communauté de Commune Terre de Camargue, dans sa séance du 22 novembre dernier, retenait pour l'implantation de sa future médiathèque, un terrain communal, cadastré AN 210, d'une superficie de 8276 M², servant actuellement en partie de cour de récréation à l'Ecole primaire Ch. Gros et situé à l'angle de la rue Nicolas Lasserre et de l'avenue Frédéric Mistral.

Elle demande à la commune le transfert du foncier conformément à l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi est-il proposé au conseil municipal

- D'autoriser la mise à disposition de la communauté de communes Terre de Camargue d'une emprise de 2070 m² à prendre sur la parcelle cadastrée AN 210 propriété communale, afin d'y réaliser une médiathèque, conformément au plan joint

- D'approuver la convention de mise à disposition annexée à la présente

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- adopte la proposition**

Envoyé en préfecture le 06/02/2017

Reçu en préfecture le 06/02/2017

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 030-213000037-20170202-DCM201717-DE

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 06-02-2017
- date d'affichage : 06-02-2017